

Avis

006-2017

Loi sur l'assurance maladie
(chapitre A-29)

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés

- Modifications

Par la présente, la RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC,

DONNE AVIS qu'elle a pris, par la résolution de son conseil d'administration, numéro CA-521-17-54 en date du 4 octobre 2017, le Règlement modifiant le Tarif des aides auditives et des services afférents assurés, dont le texte apparaît ci-dessous.

Québec, le 10 octobre 2017

La secrétaire générale de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,

Original signé par :

Chantal Garcia

RÈGLEMENT MODIFIANT LE TARIF DES AIDES AUDITIVES ET DES SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS

Loi sur l'assurance maladie
(chapitre A-29, a. 3, 7^e al. et a. 72.1, 1^{er} al.)

1. L'ANNEXE I du Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8) est modifiée :

1^o par le remplacement de la SOUS-SECTION 2, de la SECTION I de la PARTIE II par celle qui apparaît en Annexe 1 jointe au présent règlement;

2^o par le remplacement de la SOUS-SECTION 3, de la SECTION I de la PARTIE II par celle qui apparaît en Annexe 2 jointe au présent règlement;

3^o par le remplacement de la SOUS-SECTION 2, de la SECTION II de la PARTIE II par celle qui apparaît en Annexe 3 jointe au présent règlement;

4^o par la suppression des éléments énumérés au point B, de la SOUS-SECTION 1, de la SECTION III de la PARTIE II;

5^o par la suppression des éléments énumérés au point B, de la SOUS-SECTION 2, de la SECTION III de la PARTIE II.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Annexe 1

SOUS-SECTION 2 : TYPE TÉLÉSCRIPTEUR AVEC IMPRIMANTE

	PRIX MAXIMUM
+6860015 Téléscripteur avec imprimante	720,00
OPTIONS (COMPOSANTS DISPONIBLES)	
S. O.	
ACCESSOIRE	
+6860016 Mallette de transport	30,00

Annexe 2

SOUS-SECTION 3 : TYPE TÉLÉSCRIPTEUR SANS IMPRIMANTE

	PRIX MAXIMUM
+6860017 Téléscripteur sans imprimante	420,00
OPTIONS (COMPOSANTS DISPONIBLES)	
S. O.	
ACCESSOIRE	
+6860018 Mallette de transport	30,00

Annexe 3

SOUS-SECTION 2 : TYPE SYSTÈME DE MODULATION DE FRÉQUENCE

A. ÉMETTEUR (RÉCEPTEUR DE TYPE « BOÎTIER »)

	PRIX MAXIMUM
+6860001 Émetteur/récepteur (modulation de fréquence)	900,00
INCLUANT : Bloc d'alimentation/chargeur Dispositif d'attache au cou (cordon) et/ou au vêtement (clip) Émetteur Pile(s) rechargeable(s) pour émetteur et récepteur Récepteur	
OPTIONS (COMPOSANTS DISPONIBLES)	
+6860002 Microphone de type « Boom »	115,00
+6860003 Microphone de type « Cravate »	70,00
ACCESSOIRES	
+6860005 Câble de branchement 3,5 mm et fiche RCA	15,00
+6860006 Casque d'écoute binaural supra-auriculaire avec cerceau ajustable auriculaire, fil de 1 à 1,4 mètre et sans atténuateur du signal sonore	50,00
+6860007 Collier magnétique	50,00
+6860008 Mallette de transport	45,00

B. ÉMETTEUR (RÉCEPTEUR MINIATURE SANS FIL)

	PRIX MAXIMUM
+6860009 Émetteur/récepteur (modulation de fréquence)	1 100,00
INCLUANT : Bloc d'alimentation/chargeur Dispositif d'attache au cou (cordon) et/ou au vêtement (clip) Pile(s) rechargeable(s) pour émetteur Émetteur Récepteur miniature sans fil	
OPTIONS (COMPOSANTS DISPONIBLES)	
+6860010 Microphone de type « Boom »	115,00
+6860011 Microphone de type « Cravate »	70,00
+6860004 Récepteur miniature sans fil additionnel (modulation de fréquence)	500,00
ACCESSOIRES	
+6860012 Câble de branchement 3,5 mm et fiche RCA	15,00
+6860013 Collier magnétique	50,00
+6860014 Mallette de transport	45,00